

## Communiqué de Presse

La Commission Départementale d'Équipement Commercial, réunie le 28 novembre 2006, a examiné le projet de restructuration et d'extension de la Halle Brauhauban.

Ce projet est présenté par la société *Spie Batignolles Immobilier*, bénéficiaire d'une promesse de bail emphytéotique administratif consentie par la ville de Tarbes, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 4 octobre 2004 et du 29 juin 2006.

La future Halle Brauhauban s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine et répond au souci de la Mairie de rééquilibrer l'offre alimentaire du centre ville avec celle de la périphérie en sauvegardant et en dopant le marché traditionnel avec ses étals et son carreau de producteurs.

Ce projet conçu en étroite concertation avec les acteurs concernés, a reçu l'assentiment et le soutien actif de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de l'Association des Commerçants du centre-ville Tarbes Shopping ainsi que de l'association des commerçants de la Halle Brauhauban avec laquelle a été signée une convention de partenariat portant sur ce projet.

Au cours de l'instruction préalable à la CDEC, ce dossier a reçu un avis favorable de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, de la Direction Départementale de l'Équipement ainsi que de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, au regard notamment de la perspective de création sur le site de 68 emplois salariés en contrat à durée indéterminée.

Ce projet de restructuration et d'extension de la halle Brauhauban n'a pas pour autant réuni une majorité favorable au sein de la CDEC. En effet, répondant à des préoccupations politiques en faisant écho à la campagne de presse orchestrée au nom des intérêts politiques de l'opposition municipale et des intérêts financiers d'un occupant sous le coup d'une ordonnance d'expulsion exécutoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, la commune d'Aureilhan et la représentante des consommateurs ont opposé un refus à priori. La mairie de Tarbes en prend acte.

Convaincus de la pertinence de ce projet, le Maire de Tarbes, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat ont décidé de faire appel auprès de la Commission Nationale d'Équipement Commercial d'une décision qu'aucune considération économique ne saurait justifier, notamment au regard des priorités figurant dans les Schémas Départementaux et d'Agglomération d'Équipement Commercial.